



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 06 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le six octobre à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Dominique JOUANNE, Maire.

Présents :

M. Dominique JOUANNE, Mme Marie LAIGNEL, Monsieur Abdelkrim MAY, Mme Flavie CHEVROT, M. Alain BORNE, Madame Josette DESVIGNES, M. Abdulkasim DEMIREL, M. Bernard LAMY, Mme Colette BOURGEOIS, M. Patrice GAUDRY, Mme Véronique PAUCHARD, M. Jean-Marc GIRBES, M. Régis GAGNARD, Mme Sophie GRELL, M. Tarik SAHIN, Mme Sude OZDEMIR, Madame Jocelyne BERESINA, M. Fabien GIRARD, Madame Nadège CANTIER, Mme Stéphanie CARREZ, Monsieur Mickaël CHEVALIER

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine HAYNAU donne pouvoir à Mme Sophie GRELL

Absent :

Mme Corinne MINETTE

Madame Josette DESVIGNES est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 22

Finances

D2026_73 DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2026

Monsieur le Maire expose qu'il convient de renforcer les crédits au chapitre 014 – Atténuation de produits, d'effectuer des mouvements de crédits entre les chapitres 21 et 20 ; et, afin de permettre la régularisation de la déduction d'une avance consentie à un entrepreneur, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au chapitre 041 en dépenses et en recettes du budget principal, selon les modalités présentées ci-dessous :

Section de fonctionnement				
Chapitre	Sens	Nature	Libellé	Montant
011 Charges à caractère générales	Dépenses	615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	- 1 300.00 €

014 Atténuation de produits	Dépenses	7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 1 300.00€
Section d'investissement				
21 Immobilisations corporelles	Dépenses	2181	Installations générales, agencement et aménagement divers	- 6 100.00 €
20 Immobilisations incorporelles	Dépenses	203	Frais d'étude, recherche et développement et frais d'insertion	+ 100.00 €
20 Immobilisations incorporelles	Dépenses	2051	Concessions et droits similaires	+ 6 000.00 €
041 Opérations patrimoniales	Dépenses	212	Agencements et aménagements de terrains	+ 4 590.00 €
23 Immobilisations en cours	Dépenses	231	Immobilisations corporelles en cours	- 4 590.00 €
13 Subventions d'investissement	Recettes	1321	État et établissements nationaux	- 4 590.00 €
041 Opérations patrimoniales	Recettes	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 4 590.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°D2023-052 en date du 26 septembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération n°D2026-033A en date du 28 avril 2026 adoptant le Budget Principal 2026 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 au Budget Principal 2026, telle que présentée ci-dessus, équilibrée en dépenses et en recettes.

Article 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à l'exécution de la présente décision modificative.

Le Conseil municipal adopte, à la majorité.

Détail des votes :

17 Pour

5 Abstention

Madame Jocelyne BERESINA, M. Fabien GIRARD, Madame Nadège CANTIER, Mme Stéphanie CARREZ, Monsieur Mickaël CHEVALIER

Le Maire,
Dominique JOUANNE



Josette DESVIGNES,
Secrétaire de séance

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le1.4.OCT.2026.....
et publié, affiché ou
notifié le1.6.OCT.2026.....
LE MAIRE,

